

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

Depuis sa création en 2009, le service de la brigade d'enlèvement des tags se mobilise pour lutter, efficacement, pour préserver le patrimoine et le mobilier urbain des villes adhérentes à la compétence.

L'hydrogommeuse et le nettoyeur haute pression installés dans le véhicule permettent d'obtenir un bon rendement en respectant les différents supports traités. 100 % écologique, ce procédé de nettoyage par micro-abrasion obtenu grâce à la projection en basse pression d'air, de sable et d'eau respecte l'environnement.

Les interventions, de l'agent du service, sont programmées en fonction de plannings mensuels. Le calcul des jours attribués s'effectue proportionnellement à la population DGF des villes adhérentes. Sur demande ponctuelle de leur référent respectif, des travaux de décapage avant peinture, de nettoyage de parvis, de place et de sablage de monuments peuvent être programmés.

Dans certaines villes membres, l'enlèvement des tags s'effectue gratuitement, au bénéfice des particuliers. Les personnes concernées doivent se renseigner auprès de la mairie de leur lieu de résidence pour connaître les modalités en vigueur et les conditions de mise en œuvre.



Les communes adhérentes

Aucune demande d'adhésion n'a été enregistrée en 2017. La compétence regroupe, toujours, 14 communes qui se répartissent de la manière suivante :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- VIAS



Les tarifs

Le tarif actuellement en vigueur a été mis en place par délibération du Comité Syndical, en date du 30 juin 2009.

Il est pratiqué pour les communes conventionnées au service de la brigade d'enlèvement des tags. Il sert également de base pour le règlement des prestations effectuées chez les particuliers dont les communes adhérentes n'ont pas souhaité prendre en charge cette dépense.

SURFACES À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

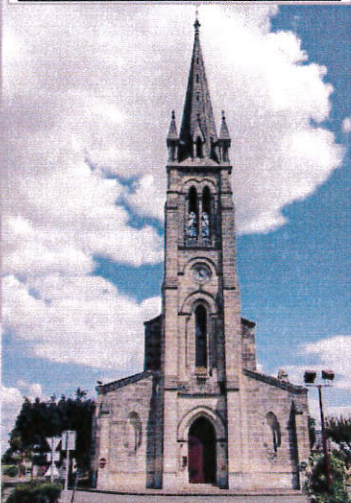
Communes adhérentes	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M² de tags nettoyés	Panneaux de signalisation	affichages sauvages	Nettoyage et sablage divers
AGDE	287	180	672,19	48	57	<u>Nettoyage haute pression</u> : - murs de l'école Jean Moulin, - murs, sols et parvis des nouveaux locaux du service festivité (anciennement Solatrag). <u>Sablage</u> : - pierres de parement et écussons de la ville d'Agde après dé moulage. <u>Déplacements sans intervention</u> : 20
BESSAN	47	15	79,78	2	28	<u>Nettoyage haute pression</u> : - façade du centre social avant mise en peinture.
MARSEILLAN	29	40	43,97	9		<u>Nettoyage haute pression</u> : - des tours de consignes de plage dans les ateliers de Marseillan plage.
FLORENSAC	7	16	6,60			<u>Nettoyage haute pression</u> : - des murs supports de la fresque en centre ville, - des parvis de l'église et de la fontaine. <u>Sablage</u> : - de 10 candélabres avant mise en peinture.
POMÉROLS	5	6	0,04			<u>Sablage</u> : - des portes de l'église avant mise en peinture, - des encadrements de porte en pierre rue de la mairie (arche et piliers en pierre après le passage des façadiers), - grande arche et piliers en pierre (tachés de rouille après pluie).
PÉZENAS	49	27	320,34	26		
CAZOULS D'HÉRAULT	2	2	22,40			<u>Nettoyage haute pression</u> : - des marches de l'église.
SAINT-THIBÉRY	22	6	75,88	3		<u>Sablage</u> : - des marquages au sol du marché au fleurs
MONTAGNAC	24	11	10,51	31	2	<u>Nettoyage haute pression</u> : - de la salve au cimetière (marches et soubassements). <u>Sablage</u> : - du carré militaire au cimetière, - des murs de l'ossuaire et de la porte avant mise en peinture.
VIAS	44	25	41,02	3	21	<u>Nettoyage haute pression</u> : - des 3 bancs sur la placette devant l'église, - de projections d'œuf sur plusieurs façades après le carnaval. <u>Sablage</u> : - de la pile de la fontaine en 2 étapes, - des 8 pierres de la croix de Lorraine aux ateliers, - du monument aux morts devant l'église.
PINET	0	5				
LÉZIGNAN LA CÈBE	9	5	5,51	1		<u>Nettoyage haute pression</u> : - du lavoir, - du coin poubelle à l'école maternelle, - du muret au croisement de l'avenue de la gare, - du parvis de la mairie. <u>Sablage</u> : - de l'ensemble de la fontaine et du lavoir
CASTELNAU DE GUERS	3	3		4	1	
PORTIRAGNES	40	18	149,78	6	13	
TOTAUX	568	359	1428,02	133	122	

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées (suite)

Nézignan la Cèbe : parvis de la mairie



Pomérols : les portes de l'église



Florensac : place de la République



Les travaux annexes réalisés par le service contribuent à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine et des acquisitions des communes. Les interventions sont planifiées entre le référent et l'agent en charge du service sur le temps annuel, imparti, à la municipalité requérante.



Marseillan : les tours de consignes



Vias : monument aux morts



Montagnac : carré militaire

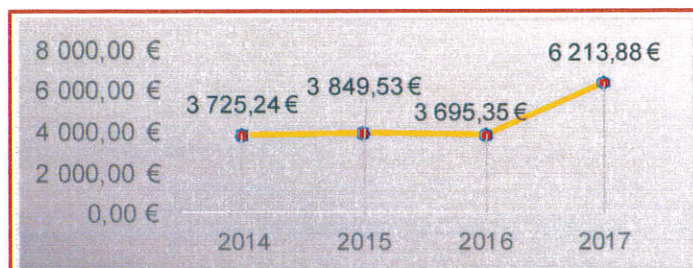
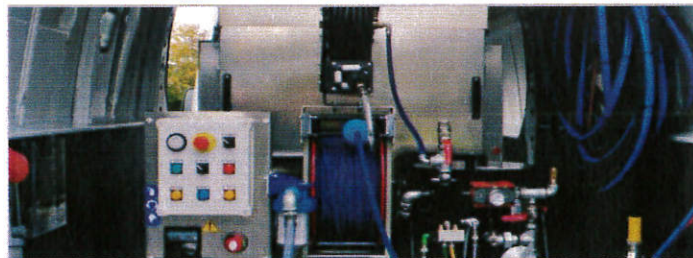
Les interventions des communes conventionnées



La brigade d'enlèvement des tags n'a pas généré de recette en 2017. Aucune demande n'a été enregistrée que ce soit de la part des communes conventionnées ou des particuliers dont les villes adhérentes ne leur permettent pas de bénéficier de la gratuité du service.

L'entretien du matériel de nettoyage

Chaque année, en avril, l'agent de la brigade d'enlèvement des tags se rend à Lisses (91) afin d'effectuer la révision annuelle du matériel de nettoyage dans les locaux du fournisseur. Cette opération s'est élevée, en 2017, à 4.001,01 € avec les fournitures accessoires. En octobre, des travaux complémentaires ont été réalisés pour un montant de 2.212,87 €, suite à la perforation du carter d'huile causée par les vibrations occasionnées lors de l'utilisation. Depuis la création du service, les opérations de nettoyage effectuées dans les communes adhérentes (14 actuellement) impliquent un rendement important de l'hydrogommeuse et du matériel de nettoyage à haute pression. Un remplacement devra surement être envisagé dans les années à venir.



Aucune nouvelle adhésion n'a été enregistrée en 2017.

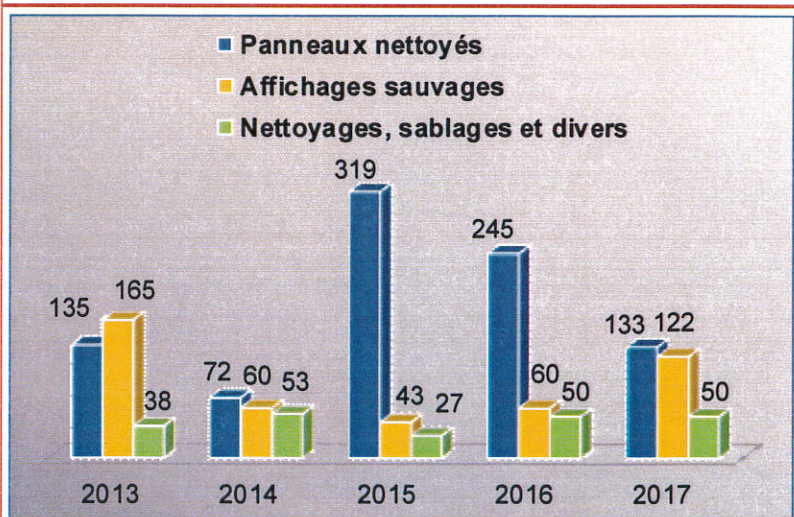
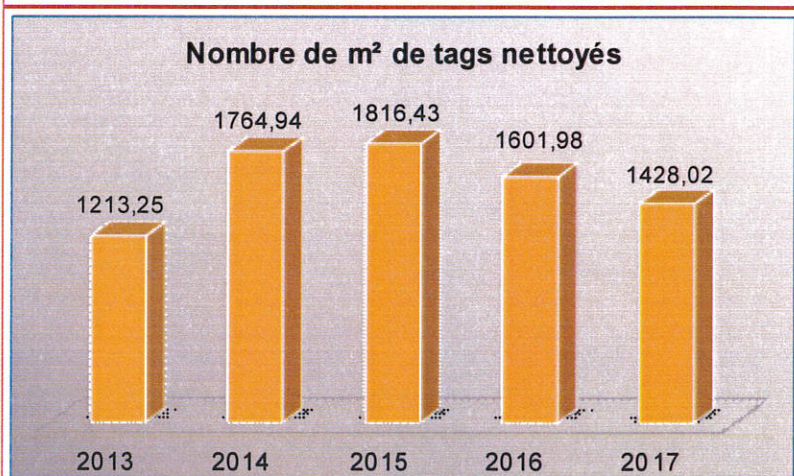
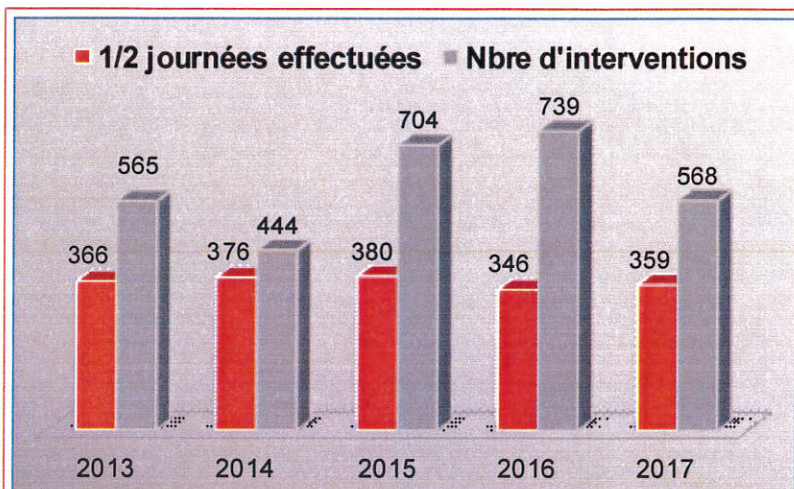
Le nombre effectif de 1/2 journées de travail reste stationnaire puisqu'il est calculé en fonction des jours ouvrés dans l'année après déduction des congés, des jours fériés, et des entretiens hebdomadaires et annuels du matériel de nettoyage et du véhicule.

On constate, que les interventions réalisées sont en baissent 568 en 2017 contre 739 en 2016 et 704 en 2015. Les deux années précédentes ont été marquées par une recrudescence d'incivilités, essentiellement, sur la ville d'Agde. La mobilisation de la police municipale et nationale a permis d'effectuer des arrestations ce qui a globalement éradiqué le problème et qui justifie, en partie, la baisse des actions réalisées cette année.

La surface des tags nettoyée poursuit progressivement la régression qui a commencé à se faire connaître l'année passée. La superficie passe de 1 601,98 m² en 2016 à 1 428,02 m² en 2017.

La quantité des panneaux nettoyés a diminué de 45%. Cependant, on note un accroissement, considérable, des affichages sauvages qui ont doublé, malgré les espaces dédiés à ce mode de communication, dans les villes.

Les travaux de sablages et de nettoyages divers continuent à être régulièrement planifiés entre les référents des villes partenaires et l'agent du service. Ces interventions complémentaires et annexes contribuent à l'amortissement du coût annuel du service pour les communes adhérentes dont les finances sont de plus en plus serrées compte tenu de la politique d'austérité qui est en vigueur dans notre pays.



Section de fonctionnement

DÉPENSES TOTALES : 51 182,86 €

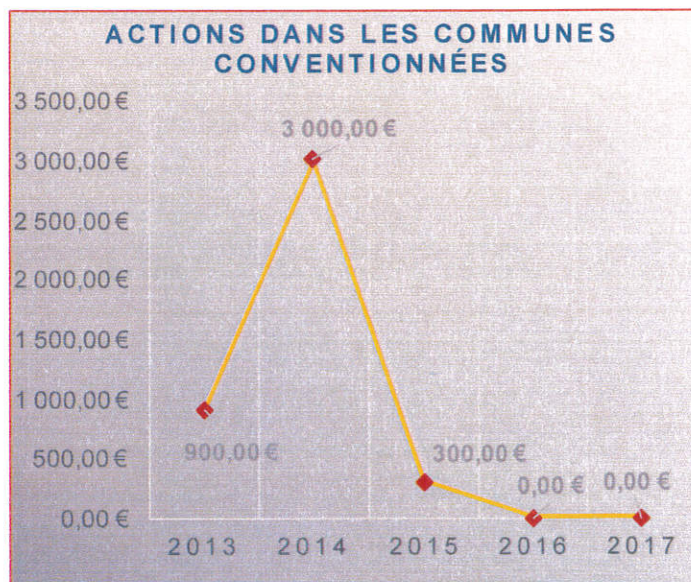
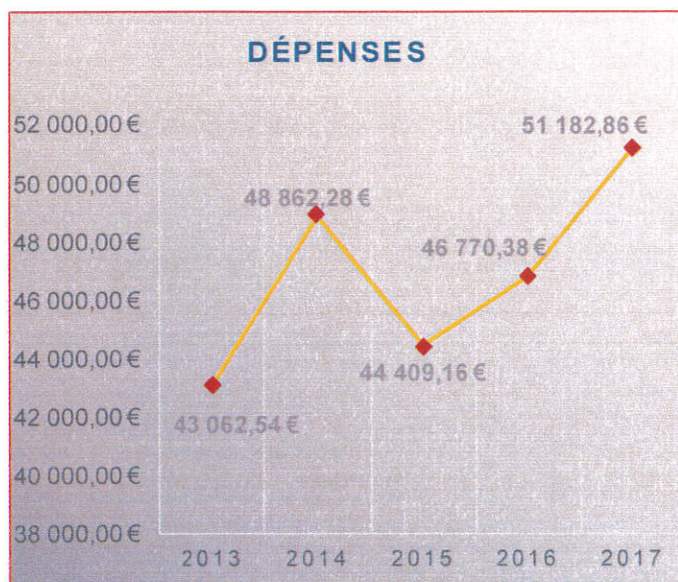
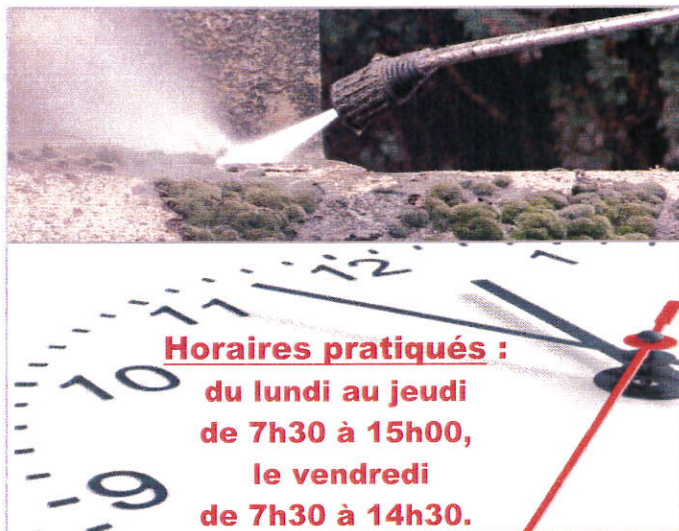
La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	620,32 €
Carburant	3 219,06 €
Autres fournitures non stockées	1 889,45 €
Fournitures d'entretien	48,92 €
Petits équipements	99,90 €
Vêtements de travail	339,15 €
Fournitures administratives	19,99 €
Entretien véhicules	2 079,82 €
Entretien autres biens et mobiliers	6 213,88 €
Assurances	752,51 €
Missions	543,56 €
Téléphone	278,22 €
Personnel + Charges	35 078,08 €

RECETTES TOTALES : 778,06 €

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €
Produits exceptionnels divers	778,06 €



La synthèse

L'année 2017 a vu augmenter les principales charges de fonctionnement du service de la brigade d'enlèvement des tags. Les charges à caractère général passent de 12.499,59 € en 2016 à 16.104,78 € en 2017. Cela s'explique notamment par des frais d'entretien de plus en plus coûteux du système de l'hydrogommeuse. Le matériel devient vieillissant et il occasionne des coûts supplémentaires : 3.695,35 € en 2016 contre 6.213,88 € en 2017. De même pour les frais liés au véhicule puisque entretien et carburants bondissent également en 2017. Côté frais de personnel, l'évolution de carrière de l'agent se poursuit et les charges totales de personnel passent de 34.270,79 € en 2016 à 35.078,08 € en 2017.